

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Natasha Lebel](#)

<https://www.cadre21.org/membres/160df0258b6e3cbb053f7588>

Date d'obtention : 2023-12-20 18:01:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

D'abord, il est important de rassurer l'auteur du signalement ainsi que toute personne avec qui nous allons parler. Pour déclencher le protocole, nous devons remplir la grille afin d'avoir les informations qui vont nous donner un portrait global de la situation. Comprendre la nature, l'intention et l'étendue de la situation va nous aider à bien diriger notre intervention. Nous veillons à rencontrer toutes personnes en lien avec la situation. Par contre, si après avoir rempli des grilles du protocole SEXTO, on croit qu'une personne a agit avec malveillance, nous ne remplirons pas de grille avec celle-ci. Nous prendrons le temps de la rencontrer afin de lui expliquer la situation et nous allons confisquer son cellulaire afin de stopper la propagation des images. Nous contacterons immédiatement la police qui fera le suivi. Dans tous les cas, s'il y a refus de collaboration, nous contacterons la police qui prendra la relève.

Lorsqu'on est en situation d'image qui peut compromettre l'intégrité physique et psychologique d'une personne, nous devons confisquer le cellulaire des personnes qui possèdent ces images. En aucun cas nous ne regarderons les images. Ensuite, s'il s'agit d'image de pornographie juvénile, nous devons contacter la police qui poursuivra l'intervention par une sensibilisation SEXTO et remettra le cellulaire à la personne.

C'est la police qui suite à un acte impulsif va rencontrer les jeunes ainsi que leurs parents afin de faire une rencontre de sensibilisation SEXTO. S'il s'agit d'un acte malveillant, une enquête criminelle va être faite et le tribunal de la jeunesse va être impliqué. En aucun cas nous ne sommes des mandataires de la police.

Si des journalistes nous approchent pour répondre à des questions, nous refusons de répondre et nous leur disons qu'une personne responsable des communications de notre établissement communiquera avec lui sous peu.

Si un parent nous approche, nous l'encourageons à parler avec son enfant ou à se référer à la police. Dans le cas où un adulte est impliqué dans la situation, nous en référons immédiatement à la police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'importance de mettre à l'aise les jeunes afin qu'ils puissent se sentir en confiance. Ne pas les juger. Le fait de remplir la grille du protocole SEXTO nous aide à avoir une bonne vue d'ensemble et nous permet de mieux intervenir. Il est intéressant de noter que parfois, une situation qui peut sembler toucher que quelques personnes en réalité regroupe plusieurs personnes. Voilà l'importance de remplir la grille avec chaque personne impliquée, à moins que l'on croit suite à une ou plusieurs grilles remplies qu'une personne a agi avec malveillance, dans ce cas nous ne remplissons pas de grille avec celle-ci.

Dans la première mise en situation, il s'agit de deux jeunes qui n'avaient pas d'intentions malveillantes. Il est tout de même approprié de les sensibiliser aux dangers des sextos. Il est capital de protéger l'intégrité physique et psychologique des personnes. Une bonne conversation avec eux les aidera dans leur futur relation à se respecter et à respecter l'autre. Il est important pour l'intervenant de les mettre à l'aise et en aucun cas de les faire culpabiliser.

Dans le deuxième cas, Méghan a eu besoin d'aide puisqu'elle a envoyé des photos à deux personnes différentes. Elle semble selon ses propos ne pas avoir compris les dangers d'envoyer ce genre d'image avant d'avoir rempli la grille avec l'intervenant. Le fait d'avoir réalisé les enjeux importants lors de sa rencontre avec l'intervenant et d'avoir un lien de confiance, lui a permis de retourner voir cet intervenant pour lui parler d'une autre situation. Elle a aussi pu bénéficier d'une aide appropriée pour la sensibiliser face aux sextos. L'intervenant a ainsi pu jouer un rôle avec la police pour intercepter un ou des individus adultes et mineurs en lien avec la pornographie juvénile. Certains jeunes ne sont pas conscients des dangers des sextos et cherchent à se valoriser de cette façon. Ils sont en danger de répéter ces gestes qui peuvent nuire à leur estime, leur intégrité, leur amour propre et avoir des conséquences physiques, psychologiques, mais aussi relationnelles dans le présent et dans le futur. Il est important pour des intervenants de les aider à prendre conscience de leur geste. Le fait de sensibiliser la personne qui reçoit les photos est primordial. Cela permet d'expliquer le sérieux des gestes et les conséquences qui en découlent. Cela peut éviter que la situation devienne plus étendue.

Dans la troisième situation, il est important de faire comprendre au parent que la situation est sérieuse, mais que nous ne pouvons pas intervenir dans la situation à moins que le jeune lui-même vienne nous voir. Nous pouvons l'encourager à parler à son enfant ou à se diriger vers le service de la police. Si le jeune vient nous voir, nous ferons le protocole SEXTO avec lui. Dans un premier temps, la situation de Nicolas pouvait avoir l'air d'une récidive ou d'un envoi d'image à un ami. Par contre, en faisant la grille, l'intervenant a pu comprendre qu'il s'agissait d'une situation d'intimidation et de pornographie juvénile. Encore une fois, le fait de remplir la grille nous aide vraiment à mieux comprendre la nature, l'intention et l'étendue de la situation. Cela me convainc de prendre le temps de remplir la grille à chaque fois qu'une personne vient me voir pour me parler de ce genre de problème. Le fait d'approfondir la situation a aussi permis à la police de venir en aide à Kevin qui utilisait des images de pornographie juvénile. Il a besoin de comprendre le sérieux de ses gestes et les enjeux encourus.

Dans les trois cas, Une aide à la sensibilisation au sexting est importante tant pour la personne qui envoie une image que pour celle qui la reçoit. Veillez à stopper la propagation des images et ainsi protéger l'intégrité physique et psychologique des jeunes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Rencontrer un jeune qui ne sait pas que je suis au courant qu'il a envoyé des sextos suite à une divulgation. Je dois m'assurer de le mettre à l'aise sans qu'il ne se sente jugé. Mon but est qu'il dise la vérité en remplissant la grille afin que je puisse intervenir de la meilleure façon qui soit. Il va sûrement avoir peur de nommer d'autres personnes par crainte de les mettre dans le trouble. Il va sans doute se sentir gêné de m'expliquer le genre d'image qu'il a envoyé. Je dois veiller à le mettre en confiance.